



Le frottis

NOUS LE
FAISONS. ET
QUE FAITES-
VOUS ?

À

Chère

Nous vous invitons à effectuer un frottis.

Si vous avez entre 25 et 64 ans, il vous est conseillé d'effectuer un frottis tous les trois ans. Ainsi, nous pourrions voir si vous avez des cellules anormales dans votre col de l'utérus avant même que vous ne le remarquiez. Les cellules anormales peuvent se transformer en un stade pré-cancéreux du cancer du col de l'utérus. Il est important de les détecter à temps. Vous décidez vous-même si vous participez. **Vous avez effectué un frottis il y a moins de trois ans ? Dans ce cas, vous ne devez pas tenir compte du présent courrier.**

Plus de 700 000 femmes en Flandre effectuent régulièrement un frottis.

Participez-vous aussi ?

Vous prenez vous-même rendez-vous chez votre médecin traitant ou votre gynécologue un jour où vous n'avez pas vos règles.

Dans le dépliant ci-joint, nous vous expliquons étape par étape ce que vous pouvez attendre de l'examen.

Vous préférez recevoir cette invitation par e-mail ?

Inscrivez-vous sur www.baarmoederhalskanker.bevolkingsonderzoek.be et recevez un message électronique si votre frottis a été effectué il y a plus de trois ans.

Vous avez une question ou vous hésitez à répondre à cette invitation ?

- Discutez-en avec votre médecin traitant ou votre gynécologue.
- Visitez www.baarmoederhalskanker.bevolkingsonderzoek.be
- Appelez le numéro gratuit **0800 60 160**
- Envoyez un e-mail à l'adresse info@bevolkingsonderzoek.be

Vous ne payez que la consultation chez votre médecin, l'analyse du laboratoire est en principe gratuite.

Cordialement,

Dr Patrick Martens

Directeur Centrum voor Kankeropsporing